


Plan Local d'Urbanisme PETIT COURONNE 76

Plan des servitudes

Approuvé le 22 décembre 2003
Article n° 9 du plan 2003
Rouen Seine Aménagement - AM 3
Etabli par le Service d'Urbanisme et d'Aménagement
Direction Départementale de l'Équipement



LEGENDE SERVITUDES

- AS1 : Servitude résultant de l'établissement et de l'entretien de procédés de séchage et de séchage.
- EL11 : Servitude relative aux voies express et autoroutes.
- I1 : Servitude consistant en évacuation d'eau ou assèchement de terrain.
- I2 : Servitude relative à la distribution et à l'exploitation de services de TRAPIL.
- I3 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
- I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques.
- I5 : Servitude relative aux canalisations de transport et de produits chimiques.
- PT2 : Servitude relative aux transmissions radiodiffusées, émissions de télévision câblée et radiodiffusion, aux centres d'émission et de réception établis par l'Etat.
- PT3 : Servitude relative aux communications téléphoniques et radiotéléphoniques.
- PT4 : Servitude relative aux câbles de fibre.

pipelines TRAPIL
LHP1 Ø 10 3/4"
LHP2 Ø 12 3/4"
LHP3 Ø 20"